

# Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 27 février 2020

Le président, M. Maurizio Di Felice, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

## 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 58 Conseillères et Conseillers.

Il y a 14 excusés (Mmes Anna Beutler, Sabine Million-Courvoisier et Stella Motta Larrivé, MM. Nicolas Aeschmann, Patrick Beney, Sébastien Bertherin, David Biemmi, Pascal Chollet, Moritz de Hadeln, Yves Froidevaux, Jean-Marc Guibert, David Mayer, Patrick Messmer et Christian Vernex).

2 absents (MM. Arnaud Durand et Rasul Mawjee).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Mme la Municipale Jeannette Weber arrivera plus tard en raison d'une séance.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Le Bureau n'a pas reçu de motion, de postulat, ni d'interpellation.
- L'ordre du jour est donc le suivant :
  1. Appel et ordre du jour.
  2. Assermentation d'un(e) Conseiller(ère).
  3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2019.
  4. Communications du Bureau.
  5. Communications de la Municipalité.
  6. Communications des représentants des entités intercommunales.

### Préavis avec décision

7. **Préavis municipal n° 65** relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des véhicules communaux.
8. **Préavis municipal n° 66** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la sécurisation des berges de la Promenthouse.

### Préavis – Première lecture

9. **Préavis municipal n° 67** relatif à une demande de crédit d'investissement pour la mise en œuvre du projet « Admin. 2.0 », soit la modernisation des outils informatiques de l'Administration.
10. **Préavis municipal n° 68** relatif à une demande de crédit d'investissement pour une étude en réponse à la motion de M. Patrick Vallat & consorts du GdG intitulée « Un projet Smart City pour une ville de Gland plus efficiente, plus confortable et plus durable à l'aide des nouvelles technologies de l'information ».

11. **Préavis municipal n° 69** relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'étude de projet d'installations photovoltaïques sur six sites communaux.
12. **Préavis municipal n° 70** relatif à la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025.

### **Autres objets**

13. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Martin Ahlström intitulé « Pour un partenariat public-privé en vue du financement des courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études organisés par les établissements scolaires ».

### **Divers**

14. Nomination d'un(e) délégué(e) au Conseil d'établissement primaire et secondaire.
15. Nomination d'un(e) délégué(e) auprès de l'association intercommunale « Réseau d'accueil des Toblerones ».
16. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### ***Décision***

*L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.*

## **2. Assermentation d'un(e) Conseiller(ère)**

Le président rappelle que Mme Emmanuelle Cosandai a présenté sa démission par courrier du 14 octobre 2019, avec effet au 31 décembre 2019.

Le Bureau a été informé que Mme Emmanuelle Cosandai serait remplacée par M. Yves Clerc.

Mme Anna Pallotta Ladisa, au nom du parti politique « UDC », présente M. Yves Clerc :

*« Notre candidat n'est pas un inconnu : en effet, M. Yves Clerc a déjà été membre de cette assemblée lors de la dernière législature avant de devoir y renoncer pour des raisons professionnelles.*

*M. Yves Clerc est né dans le Nord vaudois en 1963, où il a également effectué toute sa scolarité. Par la suite, il a fait un apprentissage de mécanicien sur machines agricoles et a travaillé quelques années dans la branche avant de changer d'orientation en suivant une nouvelle formation auprès de l'école vaudoise des police municipales à Lausanne, ensuite de quoi il rejoint la Police municipale d'Yverdon-les-Bains durant 10 ans. Changement de région et il arrive à la Police municipale de Gland, où il sévit durant 10 ans. Suite au changement de statuts avec la disparition des polices municipales, la possibilité de poursuivre sa carrière auprès de la gendarmerie lui est offerte, ce qu'il a fait il y a maintenant 12 ans, et après quelques années au poste de Bursins, il retrouve finalement le poste de Gland.*

*Marié et papa d'une fille de 19 ans, M. Yves Clerc se sent bien à Gland. Parmi ses hobbies, il se plait à cultiver l'amitié, il pratique aussi le VTT durant son temps libre et aime voyager en compagnie de son épouse.*

*Je vous remercie de lui faire bon accueil. ».*

Le président invite M. Yves Clerc à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Le nouveau Conseiller, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.

Le président le remercie, le félicite pour son engagement et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

*Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 59.*

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2019

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2019.

### 4. Communications du Bureau

- Le 14 décembre 2019, à l'invitation de la Société de développement, le président a participé au traditionnel repas des Aînés. Au son de l'accordéon et après un bon repas s'est tenue une partie récréative avec le tirage de la tombola, qui s'est terminée par une prestation remarquable et remarquable du Père-Noël, sous les vivats de l'assemblée.
- Le 13 janvier 2020, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 9 février dernier ont eu lieu la votation fédérale populaire et le 1<sup>er</sup> tour de l'élection complémentaire au Conseil d'État.

Le président donne les résultats pour la ville de Gland, soit :

- 2'780 votants sur 6'774 électeurs inscrits, soit une participation de 41,04 %.
- Initiative populaire du 18 octobre 2016 « Davantage de logements abordables » : objet accepté par 1'431 oui contre 1'296 non, 35 bulletins blancs et 2 nuls.
- Modification du 14 décembre 2018 du Code pénal et du Code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle) : objet accepté par 2'162 oui, 562 non, 42 bulletins blancs et 1 nul.
- Premier tour du scrutin pour l'élection au Conseil d'État, dont 84 bulletins blancs et 13 nuls :

BULLETINS	Provenant des partis ou groupements				Sans dénomination	Total des bulletins
	GdCVd	PPV	PLR	PdR		
non modifiés	366	115	983	192	--	1'656
modifiés	0	0	0	0	--	0
sans dénom. de parti	--	--	--	--	37	37
<b>TOTAL</b>	<b>366</b>	<b>115</b>	<b>983</b>	<b>192</b>	<b>37</b>	<b>1'693</b>

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	non modifiés	modifiés des partis ou groupements				Sans dénomination
		GdCVd	PPV	PLR	PdR	
Luisier Brodard Christelle	983	0	0	0	0	19
Morand Guillaume Toto	192	0	0	0	0	2
Vandel Jean-Marc	115	0	0	0	0	4
Vernier Juliette	366	0	0	0	0	3
Voix éparses	--	0	0	0	0	9
<b>TOTAL</b>	<b>1'656</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37</b>

Mme Christelle Luisier Brodard a été élue au 1<sup>er</sup> tour.

Les résultats complets tant fédéraux que cantonaux, commune par commune, pour chaque objet et pour chaque candidat, sont disponibles sur le site Internet du Canton ([www.vd.ch](http://www.vd.ch)).

Pour l'organisation, le Bureau élargi du Conseil a été mobilisé, avec le renfort de 4 jeunes qui ont participé au Dîner Quizz, comme cela avait été annoncé lors de la dernière séance du Conseil communal. Il s'agit de Luana, Alexandre, Nicolas et Anthony. Le président remercie les membres du Bureau pour avoir joué et répondu aux questions et interrogations formulées par ces jeunes. Il remercie également M. Mathieu Lasson et Mme Tiziana Yammouni, du Service de la jeunesse, qui ont accepté de l'aider dans cette démarche, ainsi que la secrétaire du Conseil qui s'est chargée de tout organiser. Cette matinée leur a permis de découvrir l'envers du décor du dépouillement et le président espère avoir semé une petite graine civique et, qui sait, peut-être qu'un jour ils feront partie de cette assemblée.

Le président remercie également Mme Véronique Romanowski, du Secrétariat municipal, et M. Olivier Mivelaz, de l'Office informatique, pour le soutien technique.

- Le 12 février 2020, le président et la secrétaire du Conseil, en compagnie de la Municipalité, ont rencontré M. le Préfet Jean-Pierre Dériaz pour son inspection annuelle. Les classeurs du Conseil ont été contrôlés et M. le Préfet les a trouvés à jour et très bien tenus. Le président en remercie la secrétaire du Conseil.

C'était également l'occasion pour M. le Préfet Jean-Pierre Dériaz de faire sa tournée d'adieux puisqu'il quittera ses fonctions au début de l'été. Mme le Préfet Chantal Turin assurera désormais la fonction pour le district de Nyon et sera secondée – pour ceux qui ne sont pas encore au courant – par l'ancien municipal de Gland M. Olivier Fargeon, auquel le président a adressé ses plus vives félicitations. Il lui souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction.

- Le 17 février 2020, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 26 mars prochain.
- En date du 6 avril 2020 se tiendra la séance commune entre le Bureau élargi, la Municipalité et les chefs des groupes politiques représentés au sein du Conseil. Ce sera l'occasion de voir si des corrections ou des modifications sont à faire, ainsi que de remettre certains sujets sur la table.

Le président prie donc les Conseiller(ère)s ayant des questions, des remarques, des souhaits, des propositions ou des sujets à réflexions, de bien vouloir les transmettre aux chefs de groupes dans les meilleurs délais afin qu'ils les transmettent au Bureau.

*Avec l'arrivée de M. Rasul Mawjee, le nombre de Conseillers présents passe à 60.*

## 5. Communications de la Municipalité

**M. Gérald Cretegny**, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Excuse Mme la Municipale Jeannette Weber, qui arrivera avec un peu de retard.
- Le site Internet de la Commune est en train de faire peau neuve et d'être amélioré. Les modifications apportées devraient être terminées d'ici le début du printemps 2020.
- L'un des souhaits émis par la Commission de gestion était de faire une enquête de satisfaction auprès du personnel communal. La Municipalité est en train de travailler sur cette enquête et un mandat sera bientôt accordé pour pouvoir mettre en place dite enquête.
- Personnel communal :  
Arrivées :
  - Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : Mme Melissa Sarrasin, bibliothécaire adjointe à la responsable, Service de la jeunesse;
  - Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : M. Jérôme Gay, secrétaire au Service des bâtiments et de l'urbanisme;
  - Au 22 janvier 2020 : M. Nicolas Beck, stagiaire HES, Service de la jeunesse.

**Mme Isabelle Monney**, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Label « Commune en Santé » : le dimanche 22 mars 2020, soit au début du mois de la santé, la ville de Gland recevra le label « Commune en Santé 3 étoiles ». Elle rejoindra ainsi plus de 30 autres communes romandes qui sont « en santé ». Ce programme invite les collectivités publiques à inventorier toutes les mesures de promotion de la santé existant sur leur territoire afin de pouvoir influencer favorablement sur la santé et le bien-être de ses habitants. Le label est attribué par UniSanté Vaud.
- Le mois de la Santé : pour la première année, la ville de Gland a choisi de mettre un accent tout particulier sur la santé et va proposer toute une panoplie d'événements du 22 mars au 26 avril 2020 pour permettre à la population de participer à des conférences, des cours et des conseils diététiques, ainsi qu'à des activités physiques pour tous les âges. De nombreux partenaires professionnels ont répondu présents pour faire de ce mois une belle occasion de se soucier de sa santé.
- % Culturel Perrerets : ce sont 5 artistes qui vont participer au concours artistique au collège des Perrerets. Ils ont visité le site et ont reçu les documents en lien avec le concours (règlement, plans, calendrier des travaux et règlement sur la construction en milieu scolaire). Ils ont jusqu'à la fin du mois pour poser des questions complémentaires à la Municipalité, auxquelles elle devra répondre d'ici le 6 mars 2020. Ils rendront ensuite leurs travaux et la session du jury aura lieu le 2 juin 2020.
- Accueil des nouveaux retraités : la retraite marque ou marquera une étape clé dans la vie de chacun d'entre nous. La Municipalité a choisi d'inviter les nouveaux retraités le 7 mai 2020 pour un moment convivial, mais aussi pour leur donner la possibilité de réfléchir à ce cap. Plusieurs stands d'associations seront présents sous l'égide d'Agora Vaud, ainsi que de l'Agence d'assurances sociales, du Centre médico-social, de l'espace-prévention et d'autres encore. Une conférence sera proposée afin de présenter cette période de la vie à la lumière des différents aspects personnels, financiers, sociaux et administratifs.

Ce moment se veut convivial, avec une animation musicale, et sera suivi d'un apéritif. Les seniors concernés en 2019, 2020 et 2021 recevront un courrier personnalisé. Dans la mesure où il s'agit d'une première, les retraités « expérimentés » sont également les bienvenus.

- Rencontre avec les artistes de la Ville : le 21 janvier 2020, le Service de la culture a invité les artistes habitant ou travaillant dans la commune de Gland pour une rencontre au foyer du théâtre de Grand-Champ. Ils étaient une quarantaine. Ce fut l'occasion de leur présenter le Service de la culture, mais aussi de leur permettre de se présenter et d'exprimer leurs attentes. Ce moment a été très riche en échanges et a aussi permis aux artistes de créer des relations entre eux.
- Festival du Film vert 2020 : l'association AQEnøtt a choisi de participer au Festival du Film vert 2020 et va proposer 3 projections au Service center du quartier d'Eikenøtt. Ces projections gratuites sont ouvertes à toutes et tous et sont soutenues par la ville de Gland :
  - le 6 mars 2020 à 20h00 : « La bataille du libre »;
  - le 20 mars 2020 à 20h00 : « Frugale Nature »;
  - le 3 avril 2020 à 20h00 : « Climate express ».
- Photo Club de Gland : pour sa 24<sup>ème</sup> édition, le Photo Club de Gland va proposer son exposition intitulée « Formes et Couleurs » du 21 au 29 mars 2020, de 14h00 à 20h00, sauf les lundis et mardis. Cette exposition aura lieu à la salle des Colonnes de Grand-Champ. Les Conseiller(ère)s sont invités à participer à son vernissage le 20 mars 2020 dès 18h30.

*Avec l'arrivée de M. Arnaud Durand, le nombre de Conseillers présents passe à 61.*

## M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

### Sports

- Peut-être les Conseiller(ère)s ont-il(elle)s manqué le Petit Nouvel-An de la patinoire le 11 janvier dernier ? Il est certain qu'il(elle)s ont également manqué la soirée Country le 24 janvier dernier parce qu'il faut avouer que cet événement n'a pas rencontré un grand succès – cela sera à revoir et à refaire différemment. Le 7 février dernier a eu lieu un tournoi de broomball et le 8 février un tournoi de hockey. La patinoire fermera le 8 mars prochain. Il invite la population à aller une dernière fois de l'année sur la patinoire le samedi 7 mars pour une disco bulles sur glace et un gala de patinage artistique présenté par l'école de patinage de la patinoire.
- Le dimanche 2 février 2020 a eu lieu un Dimanche sportif à Montoly, avec du judo, de l'aïkido et du shotokan.
- Le 19 mars 2020 aura lieu la soirée des Mérites sportifs régionaux, qui cette année aura lieu à la salle communale de Nyon.
- Les 29 mars et 5 avril 2020 auront lieu des dimanches sportifs. Le 29 mars à Grand-Champ avec de la gym, du tennis et du handball, et le 5 avril aux Perrerets avec du badminton et du tennis de table.
- Le 5 avril 2020 aura également lieu un Sunday Training à la piscine des Perrerets.
- Le dimanche 26 avril 2020 aura lieu la 3<sup>ème</sup> édition de la Gland Spring Run, à Montoly. Cette année, l'une des grandes nouveautés est que le marché s'invitera aussi à cet événement, puisque cette course aura lieu le dimanche précédant le premier mercredi du marché d'été. Il a donc été décidé d'allier ces deux éléments, qui rencontrent beaucoup de succès en ville de Gland, de manière aussi à ce que chacun puisse se sustenter. Cela permettra également aux personnes ne connaissant peut-être pas le marché de le découvrir par le biais des commerçants qui y sont habituellement, et inversement pour qu'il y ait plus de monde qui vienne supporter la Gland Spring Run, le tout dans une bonne ambiance et il l'espère avec le beau temps, contrairement à l'année dernière.
- Les habitants ont tous reçu dans leur boîte aux lettres le programmes « Bouge ! » de l'année 2020, avec tous les événements, dont ceux dont il vient de parler. Il encourage la population à ne pas hésiter à participer à tous ces événements, lesquels sont gratuits.

### Finances

- Le 23 décembre 2019, un emprunt à court terme de CHF 2 Mios auprès de Swissquote à Gland a été partiellement remboursé à hauteur de CHF 1 Mio, pour n'avoir plus qu'un emprunt de CHF 1 Mio au taux de - 0,36 %, sur trois mois, soit jusqu'au 23 mars 2020. La dette est ainsi baissée juste avant la clôture de l'exercice 2019.
- Un boucllement de crédit est annoncé, à savoir :

Préavis municipal n° 17/2017 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de l'Administration communale pour la législature 2016-2021	
Crédit d'investissement accordé	CHF 308'500.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 333'480.59
Total des subventions reçues	CHF 25'000.00
Investissement net	CHF 308'408.59, soit 99,97 % du crédit accordé
Amortissement cumulé	CHF 86'508.59
Solde à amortir	CHF 221'900.00

- Les assises sur la facture sociale se sont tenues le 23 janvier dernier à Rolle. Suite à cela, la Municipalité a notamment envoyé une lettre aux municipalités de Rolle et de Crans-près-Céligny, organisatrices de ces assises, pour les informer de sa position qui est la suivante : en 2001, pour une validité en 2004, il avait été décidé que la facture sociale, au lieu d'être payée à 1/3 par les communes et à 2/3 par le Canton, allait être payée à 50 % par les communes et à 50 % par le Canton. Depuis lors, les communes ont dépensé presque CHF 4 Mrds pour la facture sociale et les finances du Canton – qui avait demandé cette variation en raison du fait que les finances cantonales allaient très mal –se

portent très très bien dans la mesure où il a plus d'actifs que de dettes. Le Canton accumule depuis plus de 14 ans des bénéfiques et il serait donc effectivement logique de revenir en arrière, mais à quel point ? Il y a ceux qui disent qu'il faut totalement que le Canton, qui est le seul à décider au niveau de la facture sociale, reprenne totalement cette dernière à son compte à 100 %. La Municipalité de Gland n'est pas de cet avis. À l'époque, les communes étaient passées de 33 % à 50 % sans bascule de point d'impôt prévue. La Municipalité estime qu'il serait logique maintenant de revenir simplement à ces 33 % et, comme à l'époque cela s'était fait sans bascule de point d'impôt, que ce retour se fasse également sans bascule de point d'impôt. Ce sont maintenant les finances communales qui vont moins bien que les finances cantonales et le Canton a les moyens de refaire cette bascule et de revenir finalement à la situation qui prévalait avant 2004. Cela paraît à la Municipalité beaucoup plus simple à négocier, en tout cas dans un premier temps, puis qu'après des discussions aient lieu pour savoir si la facture sociale, qui est décidée uniquement par le Canton, doit être prise entièrement en charge par ce dernier. Mais si on part dans ces discussions, il faut savoir que les 25 points que représenterait la bascule du point d'impôt si effectivement le Canton devait reprendre à 100 % la facture sociale seraient totalement inégalitaires puisque certaines communes bénéficieraient énormément de cela, alors que d'autres en pâtiraient. Cela reviendrait à la même chose que ce qui a été fait lors la reprise du montant de l'AVASAD, on compare des pommes avec des poires. Ce n'est donc pas avec des points d'impôt que toutes les communes arrivent à être équilibrées. Le résultat est très différent. La Municipalité soutient donc cette position de revenir simplement à la situation de base sans bascule de point d'impôt, ce qui paraît logique, beaucoup plus cohérent, beaucoup plus simple et efficace que les solutions qui sont proposées à l'heure actuelle.

#### **Mme Christine Girod**, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Jeunesse : le mercredi 25 mars prochain, de 16h00 à 20h00, se tiendront à Gland, à Montoly, les 1ères assises de prévention, sous l'angle de la jeunesse. Cette manifestation est organisée par le Centre régional de prévention et de sécurité (CRPS), sous l'égide de la Préfecture, du Conseil des Jeunes du district de Nyon et d'un comité ad hoc.

Comme indiqué sur le flyer que les Conseiller(ère)s ont trouvé sur leur table, les sujets seront traités en 4 ateliers qui portent sur les thèmes suivants : les Conseils des Jeunes, le travail social de proximité, le harcèlement et les consommations.

Chaque atelier sera aminé par un professionnel de la jeunesse et un membre du Conseil des Jeunes. Des professionnels de la prévention tiendront des stands d'informations et la journée se terminera par une discussion/débat en plénière. Tout le monde y est le bienvenu, mais les inscriptions sont souhaitées. A noter qu'une petite erreur s'est glissée sur le flyer dans la mesure où l'adresse email qui y est indiquée est fautive. Aussi, les Conseiller(ère)s désirant participer à ces assises à s'inscrire directement auprès d'elle afin qu'elle transmette leur inscription.

- Préavis municipal n° 50 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'équipement des collèges des Tuillières et Mauverey A et B en Wi-Fi professionnel et écrans interactifs : concernant le préavis municipal n° 50, accepté par le Conseil communal au printemps 2019, les travaux d'installation ont débuté en 2019 par le câblage du Wi-Fi pour les tableaux dans le collège des Tuillières. Ces travaux sont maintenant terminés et, en février 2020, l'adjudication pour la fourniture et l'installation de ces tableaux a été donnée à la société Galmar SA, par une procédure de marchés publics. Aucun recours n'ayant été déposé, ces travaux ont donc été confirmés. Un premier groupe d'enseignants suivra la formation pour l'utilisation future de ces tableaux durant le printemps et les tableaux seront installés durant l'été 2020. Les élèves pourront donc les utiliser dès la rentrée scolaire 2020-2021.
- Centre aéré : les inscriptions pour le Centre aéré d'été seront ouverte dès le 1<sup>er</sup> mars. Pour l'édition 2020, l'effectif a été augmenté à 30 places par jour. Deux groupes d'âge seront désormais créés pour éviter d'avoir des grands avec des trop petits.
- Etablissement secondaire : demain vendredi 28 février 2020 aura lieu le Climathon des Jeunes à Grand-Champ. Une soixantaine d'élèves participeront à une journée thématique. Cette journée est impulsée par Mme Christelle Giraud-Nydegger, la société Eqllosion et Slow Food Suisse et permettra aux enfants d'imaginer des solutions innovantes sur le thème de l'alimentation durable. Après une

journée de travail par groupe ou par classe, un jury notera les projets et les gagnants recevront des prix à l'issue de cette manifestation. Elle remercie infiniment les partenaires qui s'engagent pour les établissements et les élèves.

- Coronavirus Covid-19 : la situation évolue d'heure en heure et une cellule de crise et de coordination a été mise en place au niveau de l'État de Vaud, par le Département de la formation, jeunesse et culture. La Direction générale de l'enseignement obligatoire a transmis des informations aux écoles et aux professionnels des établissements. Il est vivement recommandé à chacun(e) de respecter les consignes d'hygiène telles que se laver régulièrement les mains avec du savon et, en cas de symptômes de fièvre, de toux ou de difficultés respiratoires, les enfants doivent rester à la maison et contacter le médecin de famille.

Le site Internet [www.vd.ch/coronavirus](http://www.vd.ch/coronavirus) donne des renseignements consultables en tout temps, lesquels sont régulièrement mis à jour.

Selon l'évolution de la situation, certaines sorties scolaires ou camps prochainement prévus en Italie seront annulés en cas de besoin. Les parents seront bien entendu avisés dans les meilleurs délais sur toute décision de ce type.

Les professionnels de l'accueil de jour, des écoles et de la clinique dentaire surveillent de près l'évolution de la situation et prendront les mesures qui s'imposent en cas de besoin et si la nécessité s'en fait sentir.

#### **M. Thierry Genoud**, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Concernant la STEP unique régionale, le retour du Canton sur l'avis préalable a été reçu, ce qui fait que le plan d'affectation Le Lavasson peut continuer à progresser. Comme indiqué dans la presse, les communes partenaires, notamment Nyon, Prangins, Gingins, Chésereux, Arnex, Borex et Signy, ont déposé des préavis devant leur conseil communaux, puisque Gland fait partie de l'APEC, donc a déjà approuvé le « panier des mariés » lors de la dernière assemblée de l'APEC.
- Un point de situation du secteur ouest de Gland est présenté aux Conseiller(ère)s à l'aide d'images projetées, dans la mesure où les précité(e)s vont très bientôt être appelé(e)s à se prononcer sur le projet de la déchetterie. A l'époque, le Conseil communal avait validé le PPA « La Combaz ». Concernant ce dernier, il y a un gros challenge au niveau de la tranquillité de ce secteur du fait qu'à proximité on trouve le recyclage des matériaux de la société Ronchi SA et qui se trouve être un concasseur. La volonté qui a été exprimée par la Municipalité et que le Conseil a accepté le 12 septembre 2013 s'agissant de la relocation partielle des activités qui se trouve dans La Ballastière. Tout le monde se souvient de la parcelle n° 436, qui a été le début de la relocalisation partielle des activités de La Ballastière. Il y a été mis les sociétés Sadec SA et Sotridec SA, ainsi que l'usine Cermix, et la parcelle en forme de trapèze a été achetée par la Commune et le Conseil communal pour y mettre la déchetterie. Cela est la première chose qui va être étudiée et un préavis sera présenté d'ici le courant du printemps si tout va bien.

La volonté continue au sein de la Municipalité de tranquilliser l'ouest de Gland, autant existant que ce soit la rue de la Paix ou les immeubles de Grand-Champ, est de mettre le concasseur sur la parcelle de la déchetterie actuelle, qui sera vide si les Conseiller(ère)s acceptent bien évidemment le déménagement de la déchetterie actuelle. Ensuite, il y aura une mise à disposition et certainement aussi un préavis à ce sujet, il faut encore voir comment cela va être fait, si c'est une location, un droit de superficie, une vente, avec la décadastration de la route située entre La Ballastière et la déchetterie actuelle. C'est également un travail qui va arriver au Conseil communal, avec bien évidemment quelque chose qui devrait se passer sur le terrain qui fera partie du déménagement du concassage.

La Municipalité a également été approchée pour une voie de débord CFF, qui est une obligation de l'Office fédéral des transports, pour éventuellement décharger quelques camions avec un accès sur la route de l'Etraz ou la rue de la Paix, cela reste encore à étudier. Cette voie de débord va aussi venir animer en quelque sorte ce coin de vie.



Le dernier point concerne le système de gestion des zones d'activités, comme mentionné lors de la dernière séance du Conseil communal, puisque le Canton a fait une petite rétrospective dans la mesure où il va manquer des zones d'activités dans le canton, spécialement dans notre région, ce qui fait qu'il va falloir gérer toute cette zone d'activités qui se trouve être l'ancien schéma directeur de 2006 Gland-Vich.

#### **M. Michael Rohrer, Municipal (Equipelement et espaces verts, gestion des déchets)**

- Informe que Mme la Municipale Jeannette Weber lui a demandé de dire qu'elle n'a pas de communication à présenter ce soir.
- Dans le cadre du rajeunissement du massif forestier de Malagny, la Municipalité a prévu la plantation de 500 chênes cette année. Une grande partie de cette plantation sera réalisée dans le cadre de la journée internationale des forêts et de la biodiversité, laquelle aura lieu le samedi 21 mars 2020. La population sera invitée à venir planter des chênes entre 10h00 et 12h00. Cela sera également l'occasion de présenter les forêts communales à la population à l'aide de panneaux didactiques. Des informations complémentaires à ce sujet seront prochainement disponibles sur le site Internet de la Commune.
- S'agissant du Vieux-Bourg, les négociations avec les propriétaires sont maintenant terminées et les plans pour la mise à l'enquête sont en train d'être finalisés. Avant cela, une présentation publique du projet se fera dans le courant du mois d'avril 2020, la date restant encore à déterminer. La mise à l'enquête suivra ensuite dans la fin du premier semestre de cette année.
- Concernant le préavis relatif à l'éclairage public, lors de l'adjudication des travaux un recours soumissionnaire avait été déposé. Ce cas a été réglé par la Cour de droit administratif et public et la commune de Gland a obtenu gain de cause. Suite à cela, la phase d'appel d'offres pour les travaux de génie civil a débuté, laquelle se terminera au mois d'avril. Les travaux de génie civil pourront ainsi commencer au mois de juin 2020, lesquels vont s'étaler sur une durée d'environ 2 ans. Le préavis mentionnait des travaux sur une durée de 5 ans, mais dans la mesure où il y a eu environ une année de retard, tout sera fait pour resserrer un peu le délai pour arriver quand-même dans les 5 ans.
- Au niveau de la collecte de déchets, il faut savoir que le contrat que la Commune a actuellement avec la société Reymond-Frères SA arrive à échéance au 31 décembre 2020. Une procédure d'appel d'offres de marchés publics a donc été lancée, laquelle a été publiée il y a quelques jours sur le site Internet du Système d'information sur les marchés publics en Suisse (SIMAP) ([www.simap.ch](http://www.simap.ch)) où sont publiés tous les appels d'offres. Le retour des offres est attendu pour le début du mois d'avril et une évaluation sera faite par la suite.

## **6. Communications des représentants des entités intercommunales**

Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.

- Mme Regina Bovet : déclare que, au niveau du Comité de direction (CoDir) de la Région de Nyon, Mme Gudrun Russig a présenté sa démission dans la mesure où elle habitait à Signy et va déménager. Elle va donc démissionner de sa commune. Les municipaux des communes peuvent postuler. Il en reste 3 au niveau de Gland, lesquels pourraient se présenter pour faire partie du CoDir de la Région de Nyon.
- M. Gérald Creteigny : remercie Mme Regina Bovet pour avoir donné cette information. En effet, Mme Gudrun Russig, actuellement municipale à Signy, doit quitter la municipalité de cette commune pour des questions de déménagement. Elle perd évidemment sa qualité d'élue et, de fait, doit quitter le CoDir de la Région de Nyon. Il précise que les règles sont quand-même assez claires, ce n'est pas qu'il s'agisse d'un syndic ou d'un municipal, mais il n'est pas possible de mettre deux personnes de la même commune au CoDir. Ce qui fait que de toute manière ses collègues de la Municipalité de Gland ne peuvent malheureusement pas siéger à moins qu'il démissionne immédiatement, ce qui n'est pas encore son intention. Le CoDir est à la recherche d'un nouveau membre. Il précise que dans le cadre de ces intercommunalités, il est remarqué que le travail est souvent lourd et que l'une des

problématiques est de voir parfois le tournus qu'il peut y avoir dans les exécutifs des intercommunalités, ce qui n'est pas toujours très rassurant. Mais le CoDir de la Région de Nyon espère trouver rapidement quelqu'un.

- Le président demande si un(e) autre Conseiller(ère) souhaite s'exprimer au sujet de ces entités intercommunales. Tel n'est pas le cas.

## PRÉAVIS AVEC DÉCISION

### 7. Préavis municipal n° 65 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des véhicules communaux

- Mme Nathalie Lamarque, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Samuel Freuler, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit tout d'abord le vœu présenté par dite Commission, soit que, dans la mesure où les véhicules communaux font relativement peu de kilomètres par jour, la Municipalité dimensionne la puissance et le nombre de bornes de recharge en fonction des besoins effectifs de recharge.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- Le président constate que les conclusions des deux rapports vont dans le sens du préavis. La discussion est ouverte sur les rapports de la Commission technique et de la COFIN, ainsi que sur le préavis dans son ensemble.
- M. Rasul Mawjee : trouve dommage, sans du tout remettre en question la pertinence de ce préavis et son montant global pour les trois prochaines années, qu'il faille fixer une durée de vie sur les véhicules à 5, 8 ou 10 ans de façon ferme, sachant que certains véhicules vont s'user certainement plus vite et d'autre encore moins. Il pense qu'une évaluation continue sur l'usure des véhicules serait un peu plus adaptée et un principe ferme d'amortissement un petit peu trop exagéré à son avis. Mais il soutient totalement ce préavis et pense que tous les investissements prévus pour les 3 prochaines années sont pertinents et nécessaires, ayant étudié les différents coûts qui sont liés ainsi que les besoins.
- M. Michael Rohrer : aimerait rassurer M. Rasul Mawjee, parce qu'il n'y a pas de règle précise qui dit qu'à partir d'un certain âge un véhicule sera jeté. Il est évident qu'il va toujours être regarder, par véhicule, quelle est son usure et bien évidemment il y a des véhicules qui vont durer beaucoup plus longtemps et d'autres moins longtemps. Mais la Municipalité fera bien évidemment très attention.
- M. Olivier Moulin : déclare que cela le ravit d'entendre cela car c'était effectivement son inquiétude majeure, laquelle n'était pas levée en lisant les différents rapports et il remercie M. le Municipal Michael Rohrer pour cette précision. Il n'a aussi pas été complètement rassuré par le recyclage des voitures, il a entendu plutôt que cela ne vaut pas le coup de les recycler mais qu'il vaut mieux plutôt les mettre à la casse. Mais on parle quand-même de les vendre ou de les mettre à disposition de personnes qui pourraient en avoir besoin. Il demande un éclaircissement sur ce point.
- M. Michael Rohrer : répond que, comme les Conseiller(ère)s le savent, il y a des filières de recyclage qui partent surtout vers l'Afrique. Simplement, en analysant un petit peu la chose, la Municipalité s'est rendue compte que là-bas ils ne seraient pas du tout recyclés correctement; ils vont être utilisés un tout petit peu et après ils seront mis dans une déchetterie sauvage. La Municipalité a pris la décision que ce type de véhicules qui ne peuvent plus être utilisés sur le territoire suisse car ils ne sont par exemple plus aux normes de sécurité ne seront pas exportés mais seront directement recyclés en Suisse, afin de garantir la manière dont ils seront recyclés. Voilà la politique que la Municipalité veut mettre en place pour le recyclage des véhicules. Ensuite, s'agissant des véhicules estimés trop vieux

mais qui peuvent encore être utilisés, ces derniers seront mis en vente pour par exemple les artisans de la région, pour notamment le transport du matériel, et seront ainsi recyclés de cette manière-là.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*À une très large majorité, 1 avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis n° 65 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des véhicules communaux, soit :*

- I. d'accorder le crédit de CHF 1'600'000.- et d'autoriser la Municipalité à réaliser cet investissement;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'600'000.-.*

## **8. Préavis municipal n° 66 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la sécurisation des berges de la Promenthouse**

- M. Pierre-Alain Bringolf, en remplacement de M. Patrick Beney, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, excusé, lit le vœu présenté par dite Commission, qui est le suivant :
  - La Commission suggère que la Municipalité prenne également contact avec la Protection civile afin d'étudier la possibilité de lui déléguer certaines tâches, notamment lors de la préparation ou de la remise en état du chantier.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Georges Grandjean, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président constate que les conclusions des deux rapports vont dans le sens du préavis. La discussion est ouverte sur les rapports de la Commission technique et de la COFIN, ainsi que sur le préavis dans son ensemble.
- M. Michael Rohrer : souhaite donner quelques informations par rapport au planning de ce préavis. En effet, le Canton vient de jouer un mauvais tour à la Municipalité, puisqu'au lieu d'accorder l'autorisation de procéder à tous les travaux comme c'était toujours prévu lors des discussions qui ont eu lieu, il n'a accordé l'autorisation que pour effectuer cette année des travaux sur le site n° 3, soit au Golf, à la frontière avec Prangins. Ces travaux avaient déjà été avalisés par le Canton. S'agissant des autres travaux, il les suspend en attendant les résultats d'une étude en cours sur les zones alluviales et de divagation, dont les résultats sont attendus pour le mois de mai 2020. C'est vrai qu'avec le Canton et avec certains de ses Services on se demande parfois quelle définition il faut prendre du mot divagation dans ce cadre-là. Ce qui fait que les travaux sur les sites n° 1 (Les Avouillons) et 2 (usine hydro-électrique) ne pourront hélas se faire qu'en 2021. Les travaux sur le Golf pourront être réalisés cette année, ce qui obligera effectivement la Municipalité à avoir une surveillance accrue de ce cheminement pour qu'il n'y ait pas de problème.
- M. Michel Girardet : remercie M. le Municipal Michael Rohrer pour cette précision, car cela va un peu dans le sens de ce qu'il avait mentionné lors de la première lecture du préavis. Il est vrai qu'il est moche, lorsque l'on pose des questions en première lecture, que rien n'y figure dans les rapports. Il avait aussi notamment posé la question de savoir pourquoi il n'y avait pas de subventions fédérales. Il est vrai que c'est différent de la renaturation du Lavasson, mais la question avait été évoquée. Et puis précisément, par rapport à ces zones alluviales, il avait demandé finalement en quoi cela consistait, est-ce que ça pourrait aller jusqu'au point qu'on laisse la nature reprendre ses droits ? Est-ce que cela correspond à ça ? C'est sur ce point-là qu'il aurait aimé avoir une réponse, parce que ça pourrait vouloir dire à ce moment-là que finalement ces travaux seraient même inutiles. Il aurait aimé avoir des précisions en quoi consistent ces zones alluviales et compléter l'information.

- M. Michael Rohrer : répond que sur la zone alluviale, il ne peut malheureusement pas donner beaucoup plus d'information. Par contre, lors des discussions avec le Canton, ce n'est pas toujours facile; il y a un Service qui vous dit oui, un autre Service qui vous dit non, mais en fait ce qu'il faut voir c'est que les travaux que la Municipalité a prévus sont exactement le même type de travaux qui se font sur la commune de Prangins, qui eux ont été avalisés pour leur part. Il est vrai qu'avec le Canton, des fois la Municipalité ne sait plus à quel saint se vouer.
- M. Georges Grandjean : explique, pour donner suite à la remarque de M. Michel Girardet, que la COFIN avait posé la question par rapport aux couloirs de divagation, étant précisé que la Commission technique avait également posé cette question. C'est pourquoi la COFIN ne s'est pas étendue sur la réponse. Mais un couloir de divagation doit effectivement être défini par le Canton. Une étude sur l'emprise des couloirs de divagation, mandatée par la DGE-Eau à des bureaux spécialisés, est prévue pour l'été 2020 sur l'étude de la Promenthouse concernant Gland.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*À une très large majorité, 1 avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis n° 66 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la sécurisation des berges de la Promenthouse, soit :*

- I. d'accorder un crédit de CHF 550'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 550'000.-.*

## **PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE**

### **9. Préavis municipal n° 67 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la mise en œuvre du projet « Admin. 2.0 », soit la modernisation des outils informatiques de l'Administration**

- La séance pour la Commission technique est fixée au mardi 3 mars 2020 à 19h00, à la salle n° 101 du Bâtiment des Tuillières, en compagnie du Municipal responsable, M. le Syndic Gérald Cretegny. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :  
*Premier membre* : M. Jean-Marc Jaquier, PLR  
*Membres* : Mme Regina Bovet, GdG – Mme Myriam Grandjean, GdG – Mme Thérèse Betchov Heidrich, GdG – M. Dario Sicuranza, GdG – M. Timothée Haesslein, PLR – Mme Véronique Villaine, PS-Les Verts-POP – Mme Florence Golaz, PS-Les Verts-POP – M. Patrick Wegmann, UDC.
- La séance pour la Commission des finances est quant à elle fixée au mardi 3 mars 2020, à 19h00, à la salle n° 102 du Bâtiment des Tuillières, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine.
- La discussion est ouverte.
- Mme Anik Freuler : souhaiterait savoir si le logiciel, en plus de la gestion des badges, va aussi faire la gestion des temps. Elle a noté qu'il a été demandé un ETP de 50 % en plus pour ce projet. Elle souhaiterait que la Commission technique obtienne la réflexion qui a été faite par rapport aux ressources. Ce projet étant important, un certain nombre d'outils informatiques seront installés, lesquels permettront de gagner du temps sur un certain nombre de tâches. Elle aimerait savoir comment ce gain de temps a été réfléchi ou réparti dans les ressources par rapport à ce sur nouveau demi-poste qui va être demandé.

Elle fait en outre un petit clin d'œil parce qu'elle a noté qu'il allait y avoir un nouvel outil pour la gestion de projet. Elle se réjouit donc de pouvoir voir, de temps en temps, un meilleur suivi des projets et de meilleures informations.

- M. Jean-Marc Jaquier : déclare que les Conseiller(ère)s ont sous leurs yeux un préavis qui a une certaine importance pour le fonctionnement futur de la Commune. Il y a une Commission technique à 9 membres et la prochaine séance du Conseil est extrêmement rapprochée, soit le 26 mars 2020. La Commission technique n'a bien évidemment pas encore siégé, mais il pense que l'on se dirige vers une demande de report pour le dépôt du rapport de dite Commission au vu de l'importance du sujet. Il confirmera cela par écrit.
- Mme Béatrice Saxer-Brown : a bien lu le préavis et il n'était pas clair pour elle si tous les Services étaient concernée par la modernisation de l'outil. Typiquement par exemple, au niveau du Service du personnel, les dossiers des collaborateurs seront-ils également numérisés ? On y voit les avantages, mais elle aimerait voir un peu les inconvénients éventuels. Elle aimerait également savoir si cela va impacter le nombre d'ETP, sachant que l'automatisation et la numérisation font gagner du temps, donc le nombre d'employés pourrait éventuellement baisser, et si ces derniers seront amenés à faire d'autres tâches.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **10. Préavis municipal n° 68 relatif à une demande de crédit d'investissement pour une étude en réponse à la motion de M. Patrick Vallat et consorts du GdG intitulée « Un projet Smart City pour une ville de Gland plus efficiente, plus confortable et plus durable à l'aide des nouvelles technologies de l'information »**

- La séance est fixée au jeudi 5 mars 2020, à 19h00, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly, en compagnie du Municipal responsable, M. le Syndic Gérald Cretegny. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : Mme Anna Pallotta Ladisa, UDC

*Membres* : M. David Mayer, GdG – M. Olivier Moulin, GdG – M. Adrian Hochreutener, PLR – M. Abdoul Ghani Esreb, PS-Les Verts-POP.

- La discussion est ouverte.
- M. Georges Grandjean : relève que la COFIN n'est pas appelée à rapporter sur ce préavis. Elle décidera si elle le fait ou pas lors de la première séance. Mais comme il s'agit d'un préavis pour une étude de faisabilité qui va certainement déboucher sur des projets, il aimerait aussi que la Commission technique se renseigne sur les coûts futurs du projet.
- M. Samuel Freuler : a été surpris en bien de ce préavis, parce que quand il a vu la motion, il avait un peu de peine à comprendre comment la commune de Gland, avec sa taille, arriverait à s'insérer dans une Smart City. Il trouve que les réflexions présentées sont assez intéressantes. Il aimerait bien que la Commission technique s'interroge sur le fait qu'à Gland on aime bien ce côté encore ville-village. Comment cette thématique s'insère-t-elle dans cette technicité ou dans toutes ces technologies que l'on veut intégrer avec les citoyens ?

L'autre élément qu'il aimerait qui soit explicité est qu'il y a beaucoup de ces propositions, comme par exemple les *fab labs*, et qu'on a l'impression que ce sera à la charge de la Municipalité ou des autorités d'organiser, alors que, pour lui, une partie de toutes ces réflexions devrait venir de la population elle-même.

- M. Gérald Cretegny : a juste une petite remarque par rapport à la question de M. Georges Grandjean. L'objectif de l'étude est justement de se renseigner, également pour la Municipalité, sur les prix. Donc cette dernière ne va pas pouvoir répondre grand-chose quant au montant qu'il faudra inscrire ensuite au préavis de réalisation. Le but de l'étude est aussi de se renseigner sur les projets qui pourraient être

intéressants pour Gland, sur les synergies que l'on pourrait trouver et ensuite bien sûr le montant financier qu'il faudrait inscrire et les investissements à faire. Il pense qu'effectivement, à ce stade, la COFIN ne devrait en principe pas rapporter sur cet objet parce que la Municipalité ne pourra pas lui dire grand-chose comme déjà dit, mais la COFIN fait comme elle veut. Par contre, pour le reste, lorsque ce sera utile, il faudra que la COFIN se penche lorsque le préavis va sortir pour avoir un travail rigoureux, comme elle sait bien le faire.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **11. Préavis municipal n° 69 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'étude de projet d'installations photovoltaïques sur six sites communaux**

- La séance est fixée au mercredi 4 mars 2020, à 19h00, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly, en compagnie du Municipal responsable, M. Thierry Genoud. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : Mme Caroline Félix, PS-Les Verts-POP

*Membres* : Mme Christelle Giraud-Nydegger, GdG – M. Fernando Henriques Amaral Rodrigues, GdG – Mme Claudine Deprez, PLR – M. Philippe Blanchut, UDC.

- Contrairement à ce qui est mentionné sur le préavis, la COFIN n'a pas à rapporter sur ce préavis au vu du montant. Toutefois, elle reste bien sûr libre de rapporter si elle le désire.
- La discussion est ouverte.
- Mme Regina Bovet : demande s'il serait possible que chaque citoyen qui le souhaite puisse acheter une part, comme une part sociale, c'est-à-dire un ou plusieurs panneaux solaires et ainsi que la rentabilité soit redistribuée à l'acheteur sous forme de diminution des coûts de sa facture d'électricité, car chaque citoyen n'est pas propriétaire de son logement pour une installation photovoltaïque.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **12. Préavis municipal n° 70 relatif à la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025**

- Le président informe les Conseiller(ère)s qu'une erreur s'est glissée dans la convocation adressée à ces dernier(ère)s dans la mesure où, au vu du montant de ce préavis, la Commission des finances doit également rapporter à ce sujet. Il s'en excuse. La correction sera apportée sur la convocation de la prochaine séance du Conseil communal du 26 mars 2020.
- La séance est fixée au mercredi 4 mars 2020, à 20h00, à la salle n° 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Evan Lock, GdG

*Membres* : M. Arnaud Durand, GdG – M. Michel Girardet, PLR – M. Rupert Schilböck, PS-Les Verts-POP – M. Patrick Wegmann, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Samuel Freuler : informe la Commission technique que la COFIN n'a pas prévu de se réunir le 4 mars prochain et qu'il n'y a donc pas besoin de chercher une autre salle.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## AUTRES OBJETS

### **13. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Martin Ahlström intitulé « Pour un partenariat public-privé en vue du financement des courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études organisés par les établissements scolaires »**

- La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :  
*Premier membre* : M. Pierre-Alain Bringolf, GdG  
*Membres* : M. Arnaud Durand, GdG – M. Martin Ahlström, PLR – Mme Véronique Villaine, PS-Les Verts-POP – M. Yves Clerc, UDC.
- La discussion est ouverte.
- M. Gilles Davoine : déclare que la Municipalité, par la voix de Mme la Municipale Christine Girod et de lui-même, souhaiterait pouvoir participer à une partie de la séance de la Commission technique afin de pouvoir donner quelques explications aux membres de cette Commission.
- M. Pierre-Alain Bringolf : répond que c'est avec grand plaisir que les membres de la Commission technique les accueilleront. Il demande aux membres de dite Commission de venir vers lui à la fin de la séance afin de fixer une date pour la séance.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## DIVERS

### **14. Nomination d'un(e) délégué(e) au Conseil d'établissement primaire et secondaire**

- Suite à la démission de Mme Emmanuelle Cosandai pour le 31 décembre 2019, le poste est à repourvoir.
- Au nom du groupe UDC, Mme Anna Pallotta Ladisa propose la candidature de M. Yves Clerc.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

#### **Résultat**

*À l'unanimité, M. Yves Clerc est nommé délégué au Conseil d'établissement primaire et secondaire.*

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de ce Conseil.
- Mme la Municipale Christine Girod félicite M. Yves Clerc pour sa nomination et l'informe d'ores et déjà que la prochaine séance du Conseil d'établissement primaire et secondaire est fixée au lundi 2 mars 2020 à 19h00.

## 15. Nomination d'un(e) délégué(e) auprès de l'association intercommunale « Réseau d'accueil des Toblerones »

- Toujours suite à la démission de Mme Emmanuelle Cosandai pour le 31 décembre 2019, le poste est également à pourvoir.
- Au nom du groupe UDC, Mme Anna Pallotta Ladisa propose la candidature de M. Yves Clerc.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

### Résultat

*À l'unanimité, M. Yves Clerc est nommé délégué au Conseil d'établissement primaire et secondaire.*

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette association.
- Mme la Municipale Christine Girod félicite M. Yves Clerc pour sa nomination et l'informe d'ores et déjà que la prochaine séance de l'Association intercommunale « Réseau d'accueil des Toblerones » est fixée au mercredi 8 avril 2020 à 20h00.

## 16. Divers et propositions individuelles

Avant de passer la parole aux Conseiller(ère)s souhaitant s'exprimer, le président remercie les Conseiller(ère)s et leur exprime sa plus vive gratitude pour le don de leur jeton de présence de la dernière séance du 12 décembre 2019. Le montant de CHF 2'200.- a ainsi pu être offert à la Fondation l'Espérance.

Il ajoute qu'il organise depuis de très nombreuses années, avec le soutien de la Ville de Gland, le nettoyage du Sentier des Toblerones. Certain(e)s Conseiller(ère)s se sont illustré(e)s par des prises de parole sur les déchets et autres littering et il invite chacun(e) ainsi que la population, en famille ou avec des amis, à le rejoindre le 21 mars 2020, dès 09h00.

- Mme Regina Bovet : déclare qu'il a été parlé du Coronavirus durant la séance, mais qu'il y a peut-être aussi un autre virus dans la Commune. Concernant un éventuel McDonald's à Gland, elle demande à la Municipalité ce qu'il en est.
- M. Gilles Davoine : déclare qu'étonnamment la réponse n'a pas évolué depuis lundi et que la Municipalité ne possède pas d'information officielle à ce sujet.
- M. Jean-Luc Nicolet : relève que les personnes qui se rendent à Montoly par temps de pluie, voire de neige, pourront constater que la rampe d'accès pour handicapés a un couvert qui est plus à ciel ouvert qu'à l'abri de la pluie. La rampe étant glissante, il a appris qu'il y a déjà eu une ou deux personnes qui sont tombées à cet endroit. Il aimerait bien que l'on intervienne là-dessus de manière à ce que cela ne se reproduise plus et qu'il n'y ait pas d'autre accident.
- M. Thierry Genoud : répond que M. Jean-Luc Nicolet lui en avait déjà parlé par le passé et que les travaux sont commandés. Ceux-ci seront effectués le plus rapidement possible, lorsque la météo sera plus clémente.
- M. Guillaume Labouchère : aimerait savoir si les panneaux phonoabsorbants situés sous le pont du passage de la voie ferrée de l'avenue du Mont-Blanc, dont certains ont été abimés il y a quelques temps par camion trop haut, seront réparés ou s'il suffit de les laisser comme cela.
- M. Michael Rohrer : répond que ces travaux seront entrepris mais qu'il ne peut pas encore donner de date exacte. Cela ne change rien par rapport au côté phonoabsorbants. C'est vrai que ce n'est pas très joli et, comme déjà dit, ces travaux seront prochainement entrepris.
- M. Samuel Freuler : a une question pour M. le Municipal Michael Rohrer à propos pont de la Vy-Creuse. Pourquoi les deux rampes d'accès bénéficient-elles d'un revêtement inégal et moyennement confortable, alors que la partie supérieure est super lisse et bien finie ?
- M. Michael Rohrer : va se renseigner et donnera réponse lors de la prochaine séance du Conseil.



- M. Adrian Hochreutener : souhaite donner une petite information. Dimanche 1<sup>er</sup> mars 2020, entre 09h00 et 17h20, se tiendra le championnat de Unihockey à Grand-Champ. L'équipe de Gland jouera à 09h00, pour deux fois 20 minutes, et le deuxième match aura lieu à 10h50, également pour deux fois 20 minutes.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller(ère)s au jeudi 26 mars 2020 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h00.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Maurizio Di Felice

Karine Teixeira Ferreira